

COMMUNIQUÉ EXTERNE –30.04.2020

En raison de la situation exceptionnelle liée au coronavirus, les cartes journalières CFF non utilisées, pour la période du **15 mars au 8 juin 2020**, pourront être remboursées, sans frais, sur présentation du titre de transport ainsi que de la carte de résident à la Caisse municipale de la Ville de Martigny. **Les remboursements seront effectués durant l'été. Une communication officielle vous informera de la réouverture du guichet de la Caisse municipale.**

Les titres de transport acquis et datés au-delà du 8 juin 2020, resteront à votre charge. La Ville de Martigny vous remercie de votre compréhension.

Martigny, le 30 avril 2020

L'ADMINISTRATION MUNICIPALE